



## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°61- 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le HUIT du mois de AVRIL, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

### ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Madame TARTIERE Catherine, Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Epinchal	/
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs BATTUT Romain, CONSTANTIN François, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Messieurs DUBOURG Sébastien, AURIACOMBE Stéphane
Le Vernet Ste Marguerite	/
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	/
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	/
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

**Secrétaire de séance :** Monsieur VALETTE Henri

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 30

**Pouvoirs :** Mr DANJOUX Hugues à Mr CONSTANTIN François, Mr GORY François à Mr CHASSARD Frédéric

**Absents/Excusés :** Madame DECHAMBRE Brigitte, Messieurs PERRON Jacques, CHANIER Jean-Luc, DABERT Laurent, PERRON Roland.

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Monsieur PERARD Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

### **OBJET : Vote des Taux 2021**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 Octobre 2016 fixant le nouveau périmètre de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY en intégrant les communes de LA GODIVELLE, MONTGRELEIX, SAINT-GENES CHAMPESPE et LE VERNET SAINTE-MARGUERITE à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 ;

Considérant la nouvelle fiscalité qui s'est appliquée en 2011 ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que les bases prévisionnelles fournies par les services fiscaux sont en légère baisse et propose aux membres présents de reconduire les taux qui avaient été adoptés en 2020, à savoir :

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises 2020 :	32,70 %
Taux de Taxe Foncière 2020 :	1,00 %
Taux de Taxe Foncière Non Bâtie Non Agricole 2020 :	2,70 %

Monsieur le Président présente les produits prévisionnels attendus :

Produit de CFE attendu	2 285 403 €
Produit de CVAE attendu	509 152 €
Produit IFER attendu	103 570 €
Produit DCRTP attendu	305 007 €
Produit TASCOT attendu	107 664 €
Produit de TH attendu	1 206 581 €
Produit de TF attendu	205 730 €
Produit de TFNB attendu	38 691 €
Produit des Taxes Additionnelles	14 601 €
Total des allocations compensatrices	271 213 €
FNGIR versé	550 967 €
Fraction de TVA nationale	986 052 €
<b>TOTAL des recettes attendues pour la Communauté</b>	<b>6 584 631 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- DECIDE de voter les taux présentés pour l'année 2021 :
  - 32,70 % pour le taux de Cotisation Foncière des Entreprises
  - 1,00 % pour le taux de Taxe Foncière
  - 2,70 % pour le taux de Taxe Foncière Non Bâtie
  
- PRECISE que la fraction de taux capitalisable qui s'élève à 0.06 % sera mise en réserve.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

